

Garde d'enfants de moins de 3 ans

Par sweethoney, le 10/03/2011 à 11:55

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si j'ai le droit de garder un enfant de moins de 3ans au domicile des ces parents sans avoir de diplôme de la petite enfance ?

Je garde actuellement des enfants de plus de 3 ans en passant par une agence qui possède l'agrément qualité donc dans ce cas pas de problème. Mais ce matin une amie de la familles chez laquelle je travaille m'a téléphoné pour que je garde son bébé toute une journée. (Ce travail sera déclaré). Je me demande donc si j'ai le droit de le faire ou pas ? Sachant que je n'ai aucun diplôme de la petite enfance.

Merci de vos réponses.

Par Claralea, le 10/03/2011 à 13:04

Pourquoi pas ? Les nourrices agréees n'ont aucun diplome de la petite enfance non plus. A moins que l'agence avec laquelle vous travaillez exige ce diplome pour la garde des enfants de moins de 3 ans, voyez plutot avec votre agence